

Procédure de présentation d'un élève à l'examen théorique

Chronologie de l'inscription au PPL Théorique

1. Avec accord de l'instructeur qui détermine si l'élève a le niveau suffisant pour se présenter à l'examen, celui-ci doit s'inscrire lui-même à l'examen théorique du PPL en accédant au site : <https://examens.ffa-aero.fr>. Il choisit la date et le lieu de son examen théorique (il n'est pas obligé de choisir notre centre). Lors de cette inscription, il doit s'acquitter d'un règlement couvrant les frais d'examens (80€ ?) Son inscription est alors acceptée.
2. Après cette inscription (même dans un autre centre d'examen), le responsable pédagogique de l'ACHS reçoit une demande de validation de cette inscription, sans laquelle le candidat ne sera pas admis à composer.
3. Le FI doit indiquer par mail au responsable pédagogique que l'élève a bien suivi le processus de préparation du théorique défini dans notre ATO et qu'il a bien le niveau de maîtrise requis pour prétendre à présenter avec succès cet examen théorique (par exemple, 95% de réussite à un ensemble de questions représentatives lors d'un « examen blanc »).
4. Le responsable pédagogique de l'ACHS valide alors la candidature de cet élève sur le site des examens de la FFA. Le candidat est maintenant admis à composer et reçoit sa convocation et son code d'examen pour la date qu'il a choisie.
5. Il se présente à la date, 30mn avant l'horaire de l'épreuve muni de son code d'examen et d'une pièce d'identité valide (C.I., Passeport).

Calendrier des examens

L'ACHS a ouvert, pour l'instant, des sessions d'examens théoriques :

- Le mardi 5/12/2023 de 14h à 18h (pour mémoire),
- Les samedis 16/12/2023, 20/01/2023, 10/02/2024, 09/03/2024 de 09h00 à 13h00,
- Les mercredis 10/01/2024, 31/01/2024, 28/02/2024, 30/04/2024 de 14h00 à 18h00.

Contenu des épreuves

- Droit aérien 20 questions, 30 minutes
- Connaissance générale des aéronefs 12 questions, 18 minutes
- Performances et préparation de vol 12 questions, 18 minutes
- Performances humaines 12 questions, 18 minutes
- Météorologie 20 questions, 30 minutes
- Navigation 20 questions, 30 minutes
- Procédures opérationnelles 12 questions, 18 minutes
- Principe du vol (aérodynamique) 12 questions, 18 minutes
- Communications 8 questions, 12 minutes

Entre chaque épreuve le candidat peut disposer de 3mn de pose !

Important :

Tout candidat qui a obtenu un résultat partiel à son théorique passé via Oceane (DGAC) doit terminer le processus via Oceane. S'il s'inscrit via la FFA, il perd le bénéfice de ses acquis sur le dispositif Oceane.